



## **Municipalité La Rédemption.**

Jeudi, le dix-huit (18) mai 2017 se tenait à 18h30 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, Madame Madeleine Perreault, maire suppléante, madame la conseillère Patricia Lavoie ainsi que messieurs les conseillers Simon-Yvan Caron, Jonathan Deschênes et Jean-Yves Deschênes.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Madeleine Perreault, maire suppléante. Les membres tous présents renoncent à l'avis de convocation (article 157 du code municipal) pour siéger sous la présidence de madame le maire suppléant afin d'adopter les résolutions suivantes. Le conseiller Michael Langlois est absent du territoire

Nadine Roussy, dir. générale est aussi présente.

### **17-115      ACHAT DE LA NIVELEUSE DE MARQUE CHAMPION, ANNÉE 1977**

Il est proposé par monsieur Simon-Yvan Caron, conseiller appuyé par monsieur Jean-Yves Deschênes, conseiller **et résolu à l'unanimité** que la municipalité de La Rédemption autorise l'achat de la niveleuse de marque Champion, année 1977, numéro d'identification 7402138710205, pour un montant de \$4 000 taxes incluses à la municipalité de Sainte-Jeanne D'Arc et ce, tel que vu sans aucune garantie.

Par la même résolution, le conseil nomme le contre maître-voirie monsieur Jean Marc Deschênes, , représentant de la municipalité à la SAAQ pour le transfert de propriété et tout les documents nécessaires.

### **17-116      Cueillette de matières résiduelles**

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron , conseiller, appuyé à l'unanimité que le conseil signe une entente avec la MRC de La Mitis pour les collectes de matières résiduelles de la pourvoirie du Lac Métis. Le coût des collectes est fixé à 5 000\$ annuellement. la collecte est effectué par Exploitation Jaffa inc pour l'année 2017.

### **17-117      Travaux de déboisement terrain**

Sur proposition de madame Patricia Lavoie , conseillère, appuyé à l'unanimité que la municipalité procède à l'envoie d'un avis aux citoyens pour effectuer des travaux sylvicole sur le terrain de la municipalité pour aménager le site du garage municipal. Les travaux consiste à abattre quelques arbres et des activités de débroussaillage. le terrain sera balisé. Le citoyen conservera les bois récoltés comme paiement.

Par la même résolution , le conseil autorise un budget de 2 000\$ maximum pour casser le plancher de béton du garage et de la caserne. Ces résidus seront entreposé au nouvel emplacement du garage avec l'accord du MDDEPLCC.

### **17-118      Mandat de Plan et devis pour rang 8**

La municipalité à procédé à un appel offre pour le processus de réalisations des plans et devis et aide auxiliaires, pour le projet de réfection du 8e rang La firme Englobe à obtenu le meilleur pointage. l'octroi de contrat est au montant 19 028.36\$ . un montant supplémentaire de 15% est a prévoir pour pallier aux imprévus.

Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes , conseiller, appuyé à l'unanimité que le conseil confie le contrat à la firme Englobe.

Par la même résolution, le conseil accepte la proposition de services du service de génie de La MRC de La Mitis pour la coordination des plans et devis et leur réalisation et jusqu'à l'appel d'offres pour les travaux, de la demande déposée au MTQ # de dossier RIRL 2016-338. Le montant est de 32 900\$. La loi permet d'octroyer un contrat avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics a pour objet la fourniture de services professionnels (CM article 938.alinéa 2)

**17-119**      **Demande MRNF**

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron , conseiller, appuyé à l'unanimité, que le conseil demande au MRNF la signature d'une entente d'utilisation du chemin des terres publics donnant accès au chalet de villégiature du Lac St-Pierre. Cette entente permettrait à la municipalité de faire de l'entretien de niveleuse sur ce tronçon de chemin.

Je, Madeleine Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

**Madeleine Perreault**  
**Maire suppléante**

**17-120**      **Fermeture de l'assemblée**

Sur proposition de madame Patricia Lavoie , conseillère, appuyé à l'unanimité la fermeture de l'assemblée à 19h35.

---

**Madeleine Perreault**  
**Maire suppléante**

---

**Nadine Roussy**  
**Directrice générale**